
**PROGRAMME UNIVERSITAIRE 2024
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT,
MODIFICATION DE COURS ET ABANDON DU PROGRAMME**

FRAIS DE SCOLARITE

Politique de remboursement standard

Pour renoncer à son inscription au programme, les étudiants doivent en informer l'équipe de la Summer School en écrivant à : summer.school@sciencespo.fr et doivent recevoir une confirmation écrite que leur demande a bien été prise en compte.

Les frais de dossier (50€) et l'acompte (600€) ne sont pas remboursables.

Si un participant renonce à son inscription au programme, le solde des frais de scolarité sera remboursé conformément aux conditions listées ci-après.

Date de rétraction	Frais de scolarité remboursement (%)
45 jours ou plus avant le début de la session	90%
Entre 44 et 31 jours avant le début de la session	50%
30 jours ou moins avant le début de la session	Pas de remboursement

Le début officiel de la session est la journée d'orientation de la session de juin ou de juillet, et non pas le premier jour de classe.

- Tous les remboursements sont effectués en euros. Sciences Po ne prend pas en charge les différences de montant dues aux fluctuations de taux de change.
- Tous les remboursements seront effectués par transfert bancaire. Les éventuels frais bancaires seront déduits du montant à rembourser.

Politique de crédit standard

Dans le cas d'une raison de santé sérieuse (non liée à l'épidémie de Covid-19) ou d'un refus/non-obtention de visa (non lié aux restrictions de voyage imposées par l'épidémie de Covid-19), l'étudiant pourra demander un crédit à hauteur de 100% du montant des frais de scolarité, en lieu et place d'un remboursement. L'équipe de la Summer School évaluera la possibilité d'accorder un crédit sur la base des justificatifs fournis. Si le crédit est accordé, il pourra être utilisé uniquement l'été suivant la candidature initiale. La Summer School ne garantit pas la disponibilité de certains cours d'une session à l'autre.

En cas de non-obtention à temps d'un visa Schengen, l'étudiant devra prouver que sa demande de visa avait été soumise aux autorités consulaires françaises au moins 2 mois avant le début du programme.

Liste des cours proposés

En juin et juillet 2024, la Summer School prévoit de proposer des cours du parcours de langue française en présentiel et des cours en sciences sociales en présentiel et en ligne. L'ensemble des cours électifs seront proposés en présentiel. Deux ateliers académiques et professionnels seront proposés ligne et un sera proposé en présentiel.

- **Session de juin et juillet (en présentiel)** : parcours de langue française
- **Session de juin (en présentiel)** – parcours sciences sociales :
 - Media and Politics
 - Fighting Inequalities and Social Risks in the 21st Century: A Global Perspective
 - World Politics
 - Diplomacy in Times of Global Crises: Theory and Practice
- **Session de juillet (en présentiel)** – parcours sciences sociales :
 - The Age of Economists: Globalization, Growth and Inequalities
 - Racism, Identity and Diversity: Comparative Perspective
 - Sustainable Development and Climate Action: Global Challenges and Policy Options
 - Contemporary Challenges to Democracy
 - Human Rights Advocacy
 - Human Security
- **Session de juillet (en ligne)** – parcours sciences sociales :
 - A Rising Invisible Majority? Capital, Labour, and the Welfare State in Contemporary Political Economy
 - Economics for a Better World
 - The European Union at a Crossroads: Issues and Policies
- **Sessions de juin et juillet (en présentiel)** : cours électifs
- **Session de juillet (en présentiel et en ligne)** : ateliers académiques et professionnel

Si pour quelque raison que ce soit, la Summer School n'est plus en mesure de proposer ses cours en présentiel, la Summer School se réserve le droit d'annuler les cours ou de les basculer en ligne à n'importe quelle date avant le début du programme.

- Si la Summer School n'est plus en mesure de proposer les cours du parcours **Sciences sociales** en présentiel, alors les cours seront basculés en ligne. Les participants recevront un remboursement équivalent à la différence entre les frais de scolarité pour un cours en présentiel (2600 €) et les frais de scolarité pour un cours en ligne (2100 €). Si les étudiants ne souhaitent pas participer au programme en ligne, ils peuvent choisir de se rétracter en conformité avec le calendrier de remboursement standard ci-dessus. Les participants des cours de sciences sociales proposés en présentiel doivent donc être conscients que les remboursements additionnels (au-delà des 500 € équivalent à la réduction des frais de scolarité à la suite du passage en ligne) ne seront pas possibles après 30 jours avant le début du programme.
- Si la Summer School n'est plus en mesure de proposer le parcours **Français langue étrangère** en présentiel, alors les cours seront annulés. Les participants auront la possibilité de :

- transférer leur inscription à un cours de sciences sociales en ligne (avec un remboursement de 500 € correspondant aux frais de scolarité des cours en ligne) mais uniquement si les conditions d'éligibilité sont remplies
 - recevoir un remboursement de 100% de leurs frais de scolarité
 - recevoir un crédit de 100% pour l'été suivant.
- Si la Summer School n'est plus en mesure de proposer les **cours électifs ou les ateliers académiques et professionnels** en présentiel, alors les cours seront annulés. Les participants recevront un remboursement de 100% de leurs frais de scolarité.

CLAUSES SPECIALES POUR LA COVID-19

Avant le début du programme

Si un étudiant ne peut pas voyager en France en raison des restrictions gouvernementales liées à l'épidémie de Covid-19 (imposées par la France ou tout autre pays), il/elle se verra proposer les options suivantes :

- Recevoir un remboursement de 100% des frais de scolarité.
- Recevoir un crédit de 100% des frais de scolarité pour l'été suivant.

La Summer School évaluera les demandes pour pouvoir bénéficier des clauses spéciales liées à l'épidémie de Covid-19 sur la base des documents justificatifs fournis. Les dépenses liées au transport, logement, visas et tout autre frais engagé par l'étudiant ne seront pas remboursés par Sciences Po.

Pendant et après le programme

Si un participant est testé positif à la Covid-19 pendant le programme, il devra se conformer aux règles sanitaires en vigueur en France, incluant l'isolement ou tout autre protocole requis au moment du programme. Les participants seront responsables de tous les frais supplémentaires liés aux dépenses de santé, à l'hébergement, au transport, etc.

Si un participant est testé positif à la Covid-19 pendant le programme, il ne sera pas éligible à la politique de remboursement et de crédit. La Summer School n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des étudiants après la fin du programme. Si un étudiant contracte la Covid-19 pendant le programme et que les réglementations en vigueur l'obligent à s'isoler ou à respecter d'autres protocoles se prolongeant après la fin du programme, les étudiants devront respecter ces réglementations et assumer tout coût supplémentaire associé.

ANNULATION DES COURS

Dans le cas où la Summer School serait contrainte d'annuler un cours principal, électif ou un atelier académique et professionnel, les étudiants inscrits ont le choix entre :

- Choisir un autre cours, en fonction du nombre de places disponibles.
- Recevoir un remboursement de 100% de leurs frais de scolarité pour le cours annulé.
- Recevoir un crédit de 100% de leurs frais de scolarité valable pour l'été suivant.

Cette politique s'applique aussi bien pour les cours proposés en ligne que pour ceux proposés en présentiel qui seraient annulés par la Summer School. Comme spécifié précédemment :

- Si les cours du parcours Français langue étrangère ne peuvent pas avoir lieu en présentiel, ils seront annulés.
- Si les cours électifs ou les ateliers académiques et professionnels ne peuvent pas avoir lieu en présentiel, ils seront annulés.
- Si les cours de sciences sociales de la session de juin ou juillet proposés en présentiel ne peuvent pas avoir lieu sur le campus, ils seront basculés en ligne, pas annulés

FRAIS OPTIONNELS

Frais de logement

Les frais de logement engagés auprès de **Atome My French Homestay** et **Colonies** ne sont pas la responsabilité de la Summer School. Les annulations ou remboursements sont gérés directement par ces organisations.

Activités

Le paiement des activités doit être fait exclusivement par carte de crédit ou carte bancaire sur le site de paiement de la Summer School. Les paiements pour les activités ne sont pas remboursables.

MODIFICATION D'INSCRIPTION AUX COURS

L'inscription au cours principal auquel un étudiant est admis (et au cours électif/atelier académique et professionnel le cas échéant), est considérée définitive, à l'exception des étudiants en Français langue étrangère (cours principal ou électif) dont le niveau final sera déterminé par un test de placement au début du programme.

Cependant, un étudiant peut faire une demande écrite à : summer.school@sciencespo.fr afin de changer son cours principal ou électif jusqu'au début de la session. L'équipe de la Summer School prendra en considération sa demande en fonction du nombre de places disponibles dans le cours demandé et de la cohérence académique de la demande.

Les étudiants peuvent s'inscrire aux cours électifs et aux ateliers académiques et professionnels jusqu'au début de la session, en fonction du nombre de places disponibles pour chaque cours.

Après le début de la session, il n'est plus possible de changer de cours principal, sauf pour les étudiants du parcours de langue française qui peuvent demander à changer de niveau. Toute demande de changement de niveau de français doit être formulée au plus tard avant la fin du deuxième cours et doit être validée par le professeur du niveau initial et le professeur du nouveau niveau.

Après le début de la session, il n'est plus possible de changer de cours électif ou d'atelier académique et professionnel. Un étudiant qui souhaiterait abandonner un cours électif ou un atelier académique et professionnel doit en faire la demande écrite à

summer.school@sciencespo.fr avant le début du deuxième cours du dit électif ou atelier. Si la demande d'abandon de l'étudiant parvient avant cette date butoir, le cours sera retiré de son relevé de notes. Après cette date, le cours apparaîtra sur son relevé de notes avec la mention « Défaillant ». Aucun remboursement ne sera accordé pour le retrait d'un cours électif ou d'un atelier académique et professionnel après le début de la session.